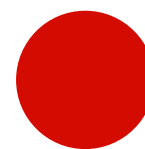


## PSC 1

### FORMATION INITIALE



## OBJECTIF DE LA FORMATION

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable d'exécuter correctement les gestes élémentaires de secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence et d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

## PUBLIC

à partir de 10 ans

## APPROCHE PEDAGOGIQUE

Activités de découvertes par des exposés participatifs, des activités d'apprentissages par des démonstrations pratiques et des activités d'application par des mises en situation.



## ENCADREMENT DE LA FORMATION

La formation est dirigée par un responsable pédagogique (formateur PAE F PSC ou PS, formateur de formateurs) désigné par le Centre Départemental de Formation 22.

L'équipe de formateurs assurant la formation est composée au minimum d'un formateur titulaire de la formation « Formateur en Premiers Secours » (PAE F PS) à jour de sa formation continue ou titulaire de la formation « Formateur en prévention et secours civiques » (PAE F PSC) à jour de sa formation continue. Depuis l'arrêté du 30 mai 2016 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 », les titulaires du certificat de formateur sauveteur-secouriste du travail (SST), à jour de formation maintien et actualisation des compétences

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### PREREQUIS

Aucun

### DUREE

7 heures minimum

### EFFECTIFS

De 5 à 10 personnes

### DOCUMENT DE VALIDATION

certificat de compétences PSC1

### REFERENCES REGLEMENTAIRES

conformément à l'arrêté du 21 décembre 2016, modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 »

### TARIF

à partir de 60e / Stagiaire

### ACCESSIBILITE

Formation accessible aux PSH, nous consulter

### FORMATION CONTINUE

recommandée 3 heures tous les 3 ans, au-delà de 5 ans il est fortement conseillé de suivre à nouveau la formation complète



## CONTENU DE LA FORMATION

### PROGRAMME

La formation est composée de 4 parties comprenant les 15 parties suivantes découpées en séquences :

1. ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA FORMATION
2. ALERTE ET PROTECTION DES POPULATIONS
3. PROTECTION
4. EXAMEN DE LA VICTIME
5. ALERTE
6. OBSTRUCTION AIGUË DES VOIES AERIENNES
7. HEMORRAGIES EXTERNES
8. PLAIES
9. BRÛLURES
10. TRAUMATISME
11. CAS CONCRETS DE LA 2ème PARTIE A LA 10ème PARTIE
12. MALAISE
13. PERTE DE CONNAISSANCE
14. ARRET CARDIAQUE
15. CAS CONCRETS DE SYNTHESE

### CONDITION D'ÉVALUATION

Le certificat de compétences PSC1 est délivré aux apprenants qui ont participé à toutes les étapes de la formation. Cette participation est appréciée de la façon suivante :

1. Participer à toutes les phases de la formation.
2. Fait réaliser ou a réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique.
3. Participer une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application.

**Remarque : la notion de candidat « reçu » ou « ajourné » est étrangère à la formation de base aux Premiers Secours Civiques.**

### RÉFÉRENTIEL NATIONAL DE COMPÉTENCES DE SÉCURITÉ CIVILE RELATIF À L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT PSC 1

L'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau 1 a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Ainsi, elle doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

**En particulier, elle doit être capable :**

- d'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
- d'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;
- de réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne : **victime d'une obstruction des voies aériennes ; victime d'un saignement abondant ; victime inconsciente qui respire ; victime en arrêt cardiaque ; victime d'un malaise ; victime d'un traumatisme.**